

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Principes pour la législation criminelle](#)

Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Principes pour la législation criminelle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b002_f0580**

Source**Boite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées**[Bonnot de Mably, Gabriel](#)**

Références bibliographiques**[Bonnot de Mably, De la législation ou Principes des Lois](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

326

1. "que le législateur ait sur toute sa
mobile de quelle loi il se contente
d'une. que il s'occupe d'une loi sur
de punir; que il lui en a-t-il pas de
loi, mais, et que le châtiment, si je puis ainsi
dire, frappe l'âme + la loi que le corps."

2. "Savoir" + de moyen de prévention
d'être que de la manière de le punir."

cf la raison, "leur conseil, c'est-à-dire
sentiments au-delà que continuellement
sur le bien qui s'achève à la fin de la
page. de s'occuper de la loi."

De la loi : celle qui est la loi;
la loi est la loi de la loi.

327

3. "Si la punition ordinaire, comme
un + celle de la loi, "un
bien + un bien; il faut devenir + un bien.
Par les moyens de la loi, que le législateur
"s'occupe de la loi du mal."



